



Conditions Particulières du Programme de Cashback

À compter du 2 novembre 2026

MENTIONS LÉGALES

WIGL est un service en ligne développé par BLOCKCHAIN PROCESS SECURITY SAS, une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 835 275 090 domiciliée 18 rue de la Tuilerie, 38170 SEYSSINET-PARISSET, France (la « Société »).

La Société est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de prestataire de services sur crypto-actifs (PSCA), sous le numéro A2026-029, pour les activités suivantes :

- La conservation et l'administration de crypto-actifs pour le compte de clients au sens de l'article 3(16).a) du Règlement (UE) 2023/1114 (« MiCA ») ;
- L'échange de crypto-actifs contre des fonds au sens de l'article 3(16).c) de MiCA ;
- L'échange de crypto-actifs contre d'autres crypto-actifs, au sens de l'article 3(16).d) de MiCA ;
- La fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients au sens de l'article 3(16).j) de MiCA ;
- L'exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients, au sens de l'article 3(16).e) de MiCA ;
- La fourniture de services de gestion de portefeuille de crypto-actifs au sens de l'article 3(16).i) de MiCA.

La Société est également enregistrée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'agent d'Xpollens, établissement de monnaie électronique sous le numéro Regafi 378130.

La directrice de la publication est Madame Chloé Desenfans.

Contact : contact@wigl.fr

Le site Internet est principalement hébergé par SCALEWAY, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 433 115 904, dont le siège social est situé 8 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France.



Les présentes Conditions Particulières (ci-après « les Conditions ») définissent les modalités applicables au Programme de Cashback proposé par Wigl et complètent les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de l'application Wigl. En utilisant le Programme de Cashback, l'Utilisateur déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions et les accepter sans réserve.

Article 1 - Objet du Programme

Le Programme de Cashback Wigl (ci-après « le Programme ») permet à l'Utilisateur de recevoir une récompense sous forme de jetons WIGL (ci-après « le Cashback ») pour les transactions éligibles réalisées avec une carte de paiement Wigl. Le taux et les modalités du Cashback dépendent de l'abonnement souscrit, du Grade de l'Utilisateur ainsi que du montant de crypto-actifs placés dans les coffres.

Article 2 - Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier du Programme, l'Utilisateur doit remplir les conditions suivantes :

Être titulaire d'un compte Wigl actif. Un compte est considéré comme actif lorsque le processus de vérification d'identité (KYC) est validé et qu'aucune mesure de restriction n'est appliquée au compte, telle que : une suspension d'accès aux Services temporaire ou définitive, une mesure de gel des fonds, une procédure de clôture en cours, une vérification ou mise à jour en cours concernant le statut du compte.

Disposer d'une carte de paiement Wigl. Le Programme est réservé aux clients dont le compte est associé à une carte Wigl (virtuelle, classique ou métal).

Avoir activé le Programme via le bouton dédié dans l'application Wigl et avoir accepté les présentes Conditions.

Article 3 - Détermination du Taux de Cashback

Le taux de Cashback applicable à une transaction éligible est déterminé en fonction :

- du Plan souscrit par l'Utilisateur ;
- du Grade ;
- de la Valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés dans les coffres.

3.1 Plans et grades

Le Grade applicable à l'Utilisateur est déterminé en fonction du nombre de jetons WIGL qu'il détient ainsi que du Plan souscrit par l'Utilisateur. Les seuils de détention correspondant aux différents Grades sont consultables directement au sein de l'application.

Remarque : Le Plan souscrit limite le Grade maximal pouvant être appliqué. Ainsi, un Utilisateur titulaire d'un Plan Free ne peut relever d'un Grade supérieur au Grade 1, même s'il détient un nombre de jetons WIGL correspondant à un Grade supérieur. De même, un



Utilisateur titulaire d'un Plan Premium peut relever du Grade 0 s'il ne détient pas le nombre de jetons WIGL requis pour accéder à un Grade supérieur.

3.2 Définition de la Valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés

Le taux de Cashback applicable au cours d'un mois donné est notamment déterminé en fonction de la valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés par l'Utilisateur au cours du mois précédent. Ainsi, la valeur moyenne mensuelle applicable au mois M est calculée sur la base de la valeur moyenne constatée au mois M-1.

Pour déterminer cette valeur moyenne mensuelle, Wigl relève quotidiennement la valeur en euros des crypto-actifs placés par l'Utilisateur. La valeur moyenne mensuelle correspond à la moyenne arithmétique de l'ensemble des relevés quotidiens disponibles ainsi effectués au cours du mois civil concerné. Seuls les crypto-actifs effectivement placés dans les coffres sont pris en compte dans ce calcul. Les crypto-actifs simplement détenus ou disponibles dans l'application en sont exclus.

La valeur moyenne mensuelle de crypto-actifs placés déterminée pour le mois M demeure applicable pendant l'intégralité du mois concerné, indépendamment des variations de la valeur des crypto-actifs placés intervenant au cours de ce mois.

Résumé : pour une transaction éligible réalisée au mois M, le taux de Cashback est déterminé en fonction de la valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés au cours du mois M-1, ainsi que du Plan et du Grade applicables à l'Utilisateur au moment de la transaction.

3.3 Grille des taux de Cashback

Valeur moyenne mensuelle de crypto-actifs placés	Grade 0 et Plan free ou +	Grade 1 et Plan free ou +	Grade 2 et Plan Smart ou +	Grade 3 et Plan Premium ou +
Moins de 1 000 €	0 %	0 %	0 %	0 %
≥ 1 000 €	0 %	0,5 %	0,75 %	1 %
≥ 5 000 €	0,5 %	1 %	1,5 %	2,5 %
≥ 10 000 €	1 %	2 %	3 %	4,5 %



≥ 25 000 €	1,5 %	2,5 %	4 %	5,5 %
≥ 50 000 €	2 %	3 %	5 %	7 %

Exemples

- Un Utilisateur titulaire d'un Plan Premium détient le nombre de jetons WIGL requis pour bénéficier du Grade 3. Sa valeur moyenne mensuelle de crypto-actifs placés au mois M-1 s'élève à 12 000 €. Le taux de Cashback applicable au mois M sera déterminé à partir de la ligne « ≥ 10 000 € » et de la colonne « Grade 3 », soit un taux de 4,5 %.
- Un Utilisateur titulaire d'un Plan Premium détient le nombre de jetons WIGL requis pour bénéficier du Grade 1. Sa valeur moyenne mensuelle de crypto-actifs placés au mois M-1 s'élève à 5 000 €. Le taux de Cashback applicable au mois M sera déterminé à partir de la ligne « ≥ 5 000 € » et de la colonne « Grade 1 », soit un taux de 1 %.
- Un Utilisateur titulaire d'un Plan Free ne détient aucun jeton WIGL (Grade 0). Sa valeur moyenne mensuelle de crypto-actifs placés au mois M-1 s'élève à 40 000 €. Le taux de Cashback applicable au mois M sera déterminé à partir de la ligne « ≥ 25 000 € » et de la colonne « Grade 0 », soit un taux de 1,5 %.

Utilisateur nouveau. Pour tout nouvel Utilisateur rejoignant le Programme au cours d'un mois donné, le taux de Cashback applicable au titre de ce mois est fixé à 0 %, dès lors qu'aucun montant n'a été placé au cours du mois précédent.

Le taux de Cashback applicable à compter du mois suivant est déterminé conformément aux règles prévues aux présentes Conditions Particulières, sur la base de la Valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés au cours du mois durant lequel l'Utilisateur a rejoint le Programme.

Article 4 - Montants minimums de transaction et plafonds

Pour ouvrir droit au Cashback, chaque transaction éligible doit atteindre individuellement le montant minimum correspondant au Plan souscrit par l'Utilisateur (Cf. annexe). Les transactions d'un montant inférieur à ce seuil ne donnent lieu à aucun Cashback et ne peuvent être cumulées entre elles afin d'atteindre le montant minimum requis, y compris en cas de compensation ventilée par le marchand.

Le montant total de Cashback pouvant être attribué à un Utilisateur au cours d'un même mois calendaire est limité à un plafond mensuel, dont le montant applicable à l'Utilisateur est



consultable à tout moment depuis l'Application. Une fois ce plafond atteint, les transactions réalisées jusqu'à la fin du mois concerné ne donnent plus lieu à l'attribution de Cashback.

Le plafond est réinitialisé au premier jour de chaque mois calendaire. La part du plafond non utilisée au cours d'un mois n'est pas reportée sur les mois suivants.

Article 5 - Versement du Cashback

Le Cashback est attribué exclusivement en jetons WIGL.

Lorsqu'une transaction éligible est réalisée, elle apparaît dans l'espace personnel de l'Utilisateur avec le statut « En cours de traitement » jusqu'à son approbation définitive par Wigl et/ou son partenaire bancaire.

Une fois la transaction validée, le montant du Cashback est calculé en euros par application du taux de Cashback au montant de la transaction éligible. Le nombre de jetons WIGL attribué est déterminé sur la base du cours applicable à la date de confirmation de la transaction, tel qu'établi par Wigl à partir de ses sources internes et/ou partenaires.

Les jetons WIGL ainsi attribués sont crédités sur le solde de WIGL bloqués de l'Utilisateur pendant une durée de trente (30) jours calendaires. Pendant cette période, ils ne peuvent être ni échangés, ni transférés, ni retirés, mais sont pris en compte pour la détermination du Grade de l'Utilisateur. À l'issue de cette période, et sous réserve de l'absence d'annulation, de remboursement, de contestation, de fraude ou d'utilisation abusive concernant la transaction éligible, les jetons deviennent disponibles.

Wigl ne saurait être tenue responsable des fluctuations de la valeur du jeton WIGL entre la date de la transaction, la date de confirmation ou la date à laquelle les jetons deviennent disponibles.

Article 6 - Transactions éligibles et exclusions

Transactions éligibles. Sont considérés comme des transactions éligibles les paiements définitivement validés, réalisés par l'Utilisateur au moyen de sa carte de paiement Wigl, en ligne ou auprès d'un point de vente physique et respectant le montant minimum applicable au Plan souscrit ainsi que les autres conditions prévues par les présentes Conditions.

Transactions exclues du programme de Cashback. Sont notamment exclues du Programme les transactions suivantes :

- retraits d'espèces effectués aux distributeurs automatiques ou guichets ;



- transactions annulées, remboursées ou contestées, le Cashback versé pouvant être annulé ou déduit ;
- paiements effectués via des services tiers d'agrégation ou d'intermédiation de cartes, notamment cagnottes, services de partage de frais ou mécanismes équivalents ;
- transactions impliquant des montants temporairement retenus à titre de garantie ;
- transferts de fonds entre particuliers, opérations assimilables à de l'autocashback, génération de liens de paiement par carte ou tout montage permettant de créer artificiellement une transaction éligible ;
- transactions ayant fait l'objet d'une modification rétroactive de la carte ou du compte débité ;
- transactions effectuées dans des secteurs ou auprès de commerçants spécifiquement exclus par Wigl ;
- transactions pour lesquelles aucun code MCC (Merchant Category Code) n'est associé ou communiqué à Wigl ou à son partenaire bancaire.

Wigl se réserve le droit d'exclure ou de suspendre l'attribution du Cashback pour certains secteurs d'activité (MCC) ou commerçants. Wigl ne saurait être tenue responsable de l'attribution erronée, incomplète ou de l'absence de transmission d'un code MCC par un commerçant.

Article 7 - Suspension, exclusion et annulation du Cashback

Wigl peut suspendre temporairement ou définitivement la participation d'un Utilisateur au Programme, refuser l'attribution d'un Cashback, annuler un Cashback en attente ou déjà versé, ou procéder à une régularisation, dans les cas suivants :

- fraude, tentative de fraude ou contournement des règles du Programme ;
- achats fictifs, fausses transactions, opérations circulaires ou opérations sans finalité économique réelle ;
- utilisation abusive du Programme, notamment par l'exécution excessive ou anormale de transactions répétées ;
- détection de comptes multiples associés à un même Utilisateur ou à un même groupe d'Utilisateurs ;
- transactions annulées, contestées ou remboursées après le versement du Cashback ;
- comportement suspect, fréquence anormale d'activités ou concentration inhabituelle de transactions auprès de certains marchands ;
- non-respect des Conditions Générales d'Utilisation.

Article 8 - Responsabilité de la Société

Wigl met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires au bon fonctionnement du Programme de Cashback ainsi qu'au calcul et à l'attribution du Cashback conformément aux présentes Conditions.



Le fonctionnement du Programme peut être temporairement interrompu ou perturbé, notamment en raison d'opérations de maintenance, de mises à jour, d'incidents techniques ou de sécurité, d'une indisponibilité des systèmes de ses partenaires ou du réseau de paiement, ou de tout événement échappant raisonnablement au contrôle de Wigl. Wigl s'efforce de limiter la durée de ces interruptions et de rétablir le fonctionnement du Programme dans les meilleurs délais. Lorsque les circonstances le permettent, l'Utilisateur est informé de toute interruption susceptible d'affecter significativement le Programme.

En cas d'erreur technique, matérielle ou de calcul affectant le montant du Cashback ou le nombre de jetons WIGL attribué, Wigl peut procéder à toute rectification nécessaire afin de rétablir le montant qui aurait dû être attribué conformément aux présentes Conditions.

Le Cashback étant attribué en jetons WIGL, leur valeur peut évoluer entre leur attribution, la fin de leur période de blocage et leur utilisation par l'Utilisateur. Wigl ne garantit ni la valeur, ni la stabilité, ni l'évolution future du jeton WIGL et ne saurait être tenue responsable des seules variations de sa valeur de marché.

Article 9 - Clôture du compte

En cas de clôture du compte de l'Utilisateur à l'initiative de Wigl ou de son partenaire bancaire, tout Cashback non versé ou en attente sera annulé, sauf décision contraire de Wigl.

Article 10 - Modification du Programme

La Société peut modifier les présentes Conditions pour un motif légitime, notamment afin de tenir compte d'une évolution légale ou réglementaire, d'une modification du fonctionnement du Programme, d'une évolution technique ou de la nécessité de prévenir les fraudes et les abus. Toute modification est portée à la connaissance de l'Utilisateur au moins un (1) mois avant sa date d'entrée en vigueur. Elle ne s'applique qu'aux transactions réalisées à compter de cette date et n'affecte pas les Cashbacks définitivement acquis antérieurement. En cas de désaccord, l'Utilisateur peut cesser de participer au Programme avant l'entrée en vigueur de la modification.



Annexe :

Plan Free

Valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés	Grade 0	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Montant minimum par transaction
Moins de 1 000 €	0 %	0 %	—	—	35 €
≥ 1 000 €	0 %	0,5 %	—	—	
≥ 5 000 €	0,5 %	1 %	—	—	
≥ 10 000 €	1 %	2 %	—	—	
≥ 25 000 €	1,5 %	2,5 %	—	—	
≥ 50 000 €	2 %	3 %	—	—	

Plan Smart

Valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés	Grade 0	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Montant minimum par transaction
Moins de 1 000 €	0 %	0 %	0 %	—	25 €
≥ 1 000 €	0 %	0,5 %	0,75 %	—	
≥ 5 000 €	0,5 %	1 %	1,5 %	—	
≥ 10 000 €	1 %	2 %	3 %	—	
≥ 25 000 €	1,5 %	2,5 %	4 %	—	
≥ 50 000 €	2 %	3 %	5 %	—	

Plan Premium

Valeur moyenne mensuelle des crypto-actifs placés	Grade 0	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Montant minimum par transaction
Moins de 1 000 €	0 %	0 %	0 %	0 %	20 €
≥ 1 000 €	0 %	0,5 %	0,75 %	1 %	
≥ 5 000 €	0,5 %	1 %	1,5 %	2,5 %	
≥ 10 000 €	1 %	2 %	3 %	4,5 %	
≥ 25 000 €	1,5 %	2,5 %	4 %	5,5 %	
≥ 50 000 €	2 %	3 %	5 %	7 %	